Image not found or type unknown

Démarches et droits de visite

Par **bellugue**, le **18/08/2015** à **08:29**

bonjour, mon ex-copine, maman de ma petite fille,"Lia" déménage aux grés de ses histoires d'amour, elle a un logement dans la loire,lorsde sa dernière fréquentation ayant eu des menaces de mort car elle ne voulait pas se marier avec un algérien, a fait qu'en févier a la demande de sa maman j incris ma petite fille 7 ans, a l'ecole à fréjus. Mon enfant est totalement perturbée, je l'ai faite suivre par l'orthophoniste, l'orthoptiste, je l'ai acompagné chez le dentiste elle avait des caries, bilan ophtalmo et orl, la totale, de plus ces vaccinations n'étaient pas à jour,(donc vaccin commandé à fréjus, mais en rupture) Mon ex m'avait dit qu'à présenet elle resterait sur fréjus, mais suite a une autre déception amoureuse de cet été dans le var elle réinscrit Lia a l'école dans la loire. Je suis au RSA, ma CMU ayant été interrompu j'ai pris une mutuelle pour ma fille et moi meme pour qu'elle puisse être suivit par les para-médicaux
mes questions comment je vais faire si je n'ai pas les moyens financiers pour aller chercher ma fille à 500 kms pendant les vacances, puis-je être tenu au courant de son trvail scolaire, et savoir si elle la fait suivre par des paramédicaux - De plus ma fille a dit a son grand-père que le copain de sa maman venait la réveiller la nuit ??? Je comprends que ma petite fille ai besoin de sa maman mais je ne sais plus ce que je dois faire je suis vraiment très inquiets merci de me guider car je suis très inquiet

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés